



Admission exceptionnelle au séjour voir Obtention passeport

Par Mobilekitchengroup

Bonjour je souhaiterais vous solliciter pour une aide juridique à l'obtention d'un titre de séjour français de ma sœur par alliance.

Voici en quelques lignes les informations la concernant

Jhennifer de nationalité américaine et brésilienne est arrivée en France vers l'âge de 3 ans et a été scolarisée jusqu'au CM2.

Mère brésilienne et père brésilien vivant actuellement aux États-Unis.

Mon père (son beau père) l'a logé tout ce temps et s'est marié avec sa mère en 2013.

? En 2018, départ en vacances au Brésil : le père biologique a fait annuler son passeport, empêchant le retour en France (séparation subie).

? Jhennifer a poursuivi ses études au Brésil puis aux États-Unis.

? Jhennifer est devenue majeure le 31/08/2025 et est revenue en France vers le 12/12/2025 avec un visa tourisme.

? Liens familiaux en France : mère (brésilienne, résidente en France), beau-père , demi-sœurs + frère Lucas (nationalité français, 10 ans).

? Frère Théaux (français), décédé en 2015 à 3 ans et demi : élément humain majeur dans l'histoire familiale.

Ma sœur souhaite aujourd'hui venir faire ses études en France et obtenir des papiers français en étant mis sous la tutelle de Monsieur son beau-père.

Nous souhaiterions connaître les meilleures démarches à faire ou savoir vers quel avocat nous tourner.

D'après ce que nous avons compris nous devrions nous adresser au préfet du Val-de-Marne afin de pouvoir faire une sorte de demande exceptionnelle nous avons aussi besoin visiblement de traduire les documents de Jennifer pour envoyer un dossier complet.

Cette dernière ayant la nationalité américaine elle est arrivée avec un visa touristique il y a un mois il lui reste encore 60 jours autorisé sur le territoire français

merci à vous pour vos retours.

Par kang74

Bonjour

Absolument rien dans votre récit ne légitime une demande exceptionnelle au séjour .

Vous devriez donc retourner au Brésil, faire une demande de TS étudiant (conseil : renseignez vous bien avant) ou salarié (idem).

L'adoption par votre beau père est aussi à envisager s'il est français .

Par Isadore

Bonjour,

Si Jhennifer est sous l'équivalent étranger d'une mesure de tutelle, elle doit voir avec son tuteur étranger comment procéder pour demander un titre de séjour français.

Sinon il n'y a aucune raison qu'elle soit placée sous la tutelle de quiconque, elle est adulte.

Pour le reste, même avis que Kang : absolument rien dans ce dossier ne relève de l'admission exceptionnelle au séjour. Que votre soeur ne reste pas illégalement en France, elle va griller ses chances d'obtenir un titre de séjour par la voie "normale".

Par Mobilekitchengroup

Bonjour ,

J'ai du mal m'exprimer.

Le but est de demander une admission exceptionnelle au titre de séjour pour raison familiale. Cette dernière a vécu presque 8 ans en France, a été scolarisée ect... en France jusqu'à ses 9 ans.

L'idée serait de voir si son historique familial français pourrait permettre ce type d'admission et quel type d'avocat pourrait nous aider dans cette démarche.

Merci encore pour toutes vos réponses.

Actuellement elle est ici totalement légalement.

Il lui reste 2 mois de légalité

Par Isadore

L'idée serait de voir si son historique familial français pourrait permettre ce type d'admission

Non, la situation de votre soeur ne justifie pas une telle demande. Votre soeur vient juste d'arriver en France, après avoir été à la charge de son père à l'étranger pendant des années.

Pour obtenir ce type de titre de séjour, il ne suffit pas d'avoir des attaches familiales en France ou d'y avoir séjourné pendant sa petite enfance. Il faut justifier d'une situation exceptionnelle justifiant de déroger au droit commun.

Cette procédure est adaptée aux personnes qui sont en situation irrégulière et qui ont construit leur vie en France.

Votre soeur ne peut pas justifier de sa bonne intégration dans la société française, ni du fait qu'elle y a l'essentiel de ses intérêts, ni que la demande de titre de séjour porterait gravement atteinte à sa "vie privée et familiale", puisqu'elle n'a pas séjourné en France depuis 2018.

Vous pouvez toujours voir si un avocat spécialisé dans le droit des étrangers trouve un meilleur moyen de présenter le dossier, mais ça coûtera de l'argent.

Mais bon, présenter un tel dossier ne sera pas neutre pour l'avenir : s'il est refusé, cela risque de compromettre les chances de votre soeur de revenir en France.

Et puis franchement, il suffit de regarder la liste des pièces : il faut que votre soeur justifie de son insertion dans la société française et de l'ancienneté de son séjour. Elle va produire quoi comme documents ?